Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902704-20251204-61_2025-DE

61/2025

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE SAINT URBAIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, à 20 h00, sous la présidence de Julien POUPON, Maire.
Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2025

Présents : Julien POUPON, Bernard LE CAHAREC, Nathalie ABIVEN, Jeannine LE GALL, Laure LAUVERGEAT, Pascale DIVERRES, Yvan BRISHOUAL, Stéphanie GORIN, Philippe DANTEC, Jessica GUILLERM, Pierre-Yves DANTEC, Sébastien LOZAC'H, Delphine LONGCHAMP, Olivier MOAL, Marie SANQUER, Gwenhael OMNES, Stéphane TROPRES.

Jacques BEAUCHAMP a donné pouvoir à Bernard LE CAHAREC

Yvan BRISHOUAL, a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention SDEF – EP- Réparation défaut boîte Armoire C4
Conv FIN EP 2025-2482

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour des travaux suivants :

- Réparation défaut boîte Armoire C4

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

↳ Eclairage public – Réparation	➢	2 800,00 € HT
↳ Financement du SDEF	➢	1 400,00 €
↳ **Part communale**	➢	**1 400,00 €**

Après avoir pris connaissance du projet et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

Fait à Saint Urbain, le 4 décembre 2025
Le Maire,
Julien POUPON